



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

avenir de la communauté wallisienne et futunienne en Nouvelle-Calédonie

Question au Gouvernement n° 1135

Texte de la question

AVENIR DE LA COMMUNAUTÉ WALLISIENNE ET FUTUNIENNE EN NOUVELLE-CALÉDONIE

M. le président. La parole est à M. Sylvain Brial, au titre des députés non inscrits. Il s'agit de sa première intervention dans l'hémicycle depuis son élection. (*Applaudissements sur plusieurs bancs*)

M. Sylvain Brial. Monsieur le Premier ministre, le 4 novembre prochain aura lieu le premier référendum prévu par les accords de Matignon sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie. Le Gouvernement consent de nombreux efforts pour que ce référendum se déroule dans de bonnes conditions.

Je souhaite appeler tout particulièrement votre attention sur la communauté wallisienne et futunienne présente en Nouvelle-Calédonie, estimée à 30 000 personnes. Depuis plus de trois générations, ces personnes ont quitté nos îles pour trouver du travail, d'abord principalement dans le nickel, puis dans les travaux publics, l'administration ou encore l'armée.

Si, aujourd'hui, une certaine harmonie règne entre les communautés, il n'en a pas toujours été ainsi. La communauté wallisienne et futunienne s'inquiète à l'approche de ce référendum et craint pour son avenir. Ces hommes et ces femmes, qui ont tout quitté pour devenir une force vive du territoire de la Nouvelle-Calédonie, participent largement à son développement économique. Quel sera leur avenir en Nouvelle-Calédonie ? Comment sera assurée leur sécurité physique, mais aussi matérielle ? Comment seront garantis leurs investissements et leur patrimoine ?

À Wallis, à Futuna, cette inquiétude a également des conséquences et fait peser une hypothèque économique, un blocage sur le foncier. De graves interrogations se posent quant à l'avenir. Que deviendront nos relations spécifiques et essentielles entre nos territoires ?

Je vous demande, monsieur le Premier ministre, quelles sont les mesures précises de prévention et de protection que le Gouvernement a prises pour prévenir tout trouble en Nouvelle-Calédonie, spécialement à l'égard de la communauté wallisienne et futunienne. Quel plan le Gouvernement envisage-t-il pour venir, en toute hypothèse, soutenir cette communauté et le territoire de Wallis et Futuna ? (*Applaudissements sur divers bancs*)

M. Jean Lassalle. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement.

Un député du groupe LR . secrétaire d'État à la buvette !

M. Christophe Castaner, *secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement*. Monsieur le député, vous venez d'évoquer le rôle et la place des Wallisiens et des Futuniens dans l'histoire récente de la Nouvelle-Calédonie. Nous avons en mémoire certaines tragédies comme celle de l'Ave Maria, à Saint-Louis, au début des années 2000, qui a provoqué la mort de deux Mélanésiens et d'un Futunien, sans parler des nombreux blessés.

Ces événements ont marqué notre territoire et toute la Nouvelle-Calédonie. Votre question y fait écho.

Depuis cette date, un long chemin a été parcouru, guidé par l'esprit des accords de Nouméa, fondés sur le destin commun et le vivre-ensemble. La communauté wallisienne et futunienne vit aujourd'hui en harmonie avec la Nouvelle-Calédonie.

À Nouville, le 5 mai dernier, le Président de la République avait rappelé que l'histoire de la Nouvelle-Calédonie était « une addition d'histoires, souvent tragiques, heureuses aussi, toutes marquées par le courage et la volonté de bâtir. »

Le chef de l'État avait aussi cité les Wallisiens et les Futuniens, parce qu'ils font partie de cette histoire, de notre histoire, qu'elle soit économique ou politique. Elle nous a permis de devenir ce que nous sommes aujourd'hui.

Compte tenu de l'ancienneté de leur présence en Nouvelle-Calédonie, nombre d'entre eux participeront au référendum du 4 novembre. Au-delà, il est essentiel que nous puissions accompagner et canaliser la jeunesse calédonienne qui, parfois désoeuvrée, peut commettre des actes susceptibles d'inquiéter.

Vous avez évoqué cette inquiétude, monsieur le député. Au nom du ministre de l'intérieur, je vous assure que les services de l'État mobiliseront les 1 400 policiers et gendarmes présents sur ce territoire pour qu'à aucun moment, la communauté que vous représentez dignement à l'Assemblée nationale ne se sente menacée, où que ce soit sur le territoire et en particulier en Nouvelle-Calédonie. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.)*

Données clés

Auteur : [M. Sylvain Brial](#)

Circonscription : Wallis-et-Futuna (1^{re} circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1135

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Relations avec le Parlement

Ministère attributaire : Relations avec le Parlement

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 août 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [2 août 2018](#)